

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 janvier 2026

TRANSACTION VENTE

MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
JUSQU'À 150 000€ 8%	JUSQU'À 150 000€ 7%
DE 150 001€ À 300 000€ 7%	DE 150 001€ À 300 000€ 6%
AU DESSUS DE 300 001€ 6 %	AU DESSUS DE 300 001€ 5 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

5 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

12,10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

12,10 € TTC par m² de surface habitable (zone très tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.

Société LILIO2 , SASU au capital de 7500 € - Siège social : 6 ter rue Voltaire - RCS Nanterre n° 749886099 - Carte professionnelle Transactions sur immeuble et fonds de commerce n° CPI92012018000037180 délivrée par CCI de Paris Ile de France
Garant : VERSPIEREN , 8 Avenue de Stade 93210 St Denis

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX

REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES